le larmoiement d'une manière directe, et indépendamment de la sternutation. (Ammoniaque, vapeurs d'oignon cru etc. (1).]

V. Ptarmiques. — Les ptarmiques, très-employés dans la médecine des derniers siècles, et oubliés bien à tort dans la nôtre, sont des médicaments âcres, qui mettent vivement en jeu la sensibilité de la pituitaire, et provoquent, d'une manière réflexe, une sorte de spasme énergique de toutes les puissances expiratrices, spasme qui a pour but de faire passer sur la pituitaire un courant d'air énergique de nature à la débarrasser de cette agression. L'éternuement est, à la pituitaire, ce que le vomissement est à l'estomac. La racine de pyrèthre, la staphysaigre, l'asarum, la bétoine, le poivre long, la marjolaine, le muguet, sans en excepter le tabac, sont les principaux sternutatoires qui se réunissent souvent dans des poudres composées, telles que celle de Saint-Ange, qui était classique à l'époque où les sternutatoires étaient en honneur.

VI. Ecmétriques (2). — Ces médicaments agissent par une action élective sur le tissu de l'utérus, le congestionnent, l'excitent à se contracter et deviennent ainsi des moyens provocateurs de l'avortement. Tels sont les ergots des céréales, les purgatifs drastiques, la rue, la sabine, et peut-être aussi, dans une certaine mesure, le sulfate de quinine (3).

(1) L'ognon cru (*Allium cepa*) exerce sur la glande lacrymale une stimulation spéciale qui lui a valu l'épithète de *lacrymosa*. Il est étonnant que cette propriété si curieuse n'ait jamais été utilisée en médecine dans les cas d'amblyopie, de xérophthalmie, ou à titre de substitutif dans les conjonctivites ou kératites rebelles. J'y ai eu recours plusieurs fois au début de l'amaurose de forme torpide et dans les ophthalmies chroniques.

(2) De ἐκ et μήτηρ, utérus.

(3) L'action abortive du sulfate de quinine est admise par un bon nombre de médecins et je ne puis douter, pour mon compte, de l'action très-réelle exercée par ce médicament sur les fonctions de l'utérus. Je le considère comme un de nos emménagogues les moins faillibles.

§ 8. — Médicaments algopoïétiques (1).

Ces médicaments sont les agents de la contrefluxion douloureuse, c'est-à-dire de la production intentionnelle de la douleur sur un point pour réveiller le cerveau, l'arracher à une absorption dangereuse, comme dans l'état soporeux des fièvres graves des empoisonnements par les stupéfiants. Ces médicaments se confondent avec ceux de quelques-uns des groupes précédents. On peut les subdiviser en :

1° *Physiques* (chaleur, faradisation cutanée);

2° *Médicamenteux* proprement dits (tous les rubéfiants, vésicants et caustiques).

§ 9. — Médicaments délirants.

Ce sont des agents susceptibles de produire artificiellement du délire ou des hallucinations, qui se substituent à un délire ou à des hallucinations spontanés. Tels : l'alcool, les éthers, l'opium, la morphine, la belladone, le haschich. Michéa, et plus récemment Voisin, ont montré le parti que l'on pouvait tirer de ces modificateurs de la vie cérébrale dans quelques-unes des formes de l'aliénation.

On peut admettre parmi les médicaments susceptibles de produire un délire artificiel, les catégories suivantes :

1° *Alcooliques* (alcools, vins, ivraie tremblante).

2° *Solaniques* (belladone, datura, jusquiame).

(1) De ἄλγος, douleur, ποιεῖν, créer.

3° *Cannabiques* (chanvre indien, haschich, kawa, etc.).

4° *Morphiques* (opium et ses alcaloïdes).

§ 10. — Médicaments convulsivants ou tétaniques.

On range dans ce groupe les substances qui agissent sur les muscles de la vie organique ou de la vie de relation, de façon à exagérer leur contractilité. On peut les répartir en deux groupes :

1° *Convulsivants généraux* (noix vomique, strychnine, brucine).

2° *Convulsivants spéciaux* : subdivisés à leur tour en : *a. convulsivants de l'iris* ou mydriatiques; s'il est en effet admis maintenant, en physiologie oculaire, que la mydriase est un état inerte du muscle irien et le rétrécissement pupillaire un état paralytique ; l'opium et l'ésérine seraient deux convulsivants de cet ordre ; *b. convulsivants capillaires*, ce sont tous ces agents si diversifiés aujourd'hui, qui semblent agir sur les nerfs vaso-moteurs, dans le sens d'une excitation et par suite du rétrécissement des capillaires sanguins. Ce sont des médicaments angiosténiques (1).

§ 11. — Médicaments paralysants.

Les médicaments qui relâchent ou paralysent les muscles, qu'ils soient striés ou lisses, se partagent en :

1° *Paralysants généraux* (curare, plomb absorbé, courants faradiques continus).

2° *Paralysants spéciaux* (paralysants de l'iris, des capillaires).

Je n'ai pas à entrer dans l'énumération de ces agents ; ils

(1) De ἄγγειον, vaisseau, στένωσις, rétrécissement.

se confondent avec les *hypocinétiques* dont j'ai parlé en m'occupant des modificateurs de l'action nerveuse.

§ 12. — Médicaments hémorrhagipares

Il peut être utile de provoquer des hémorrhagies physiologiques ou accidentelles, et les agents qui répondent directement à cette indication offrent un intérêt clinique très-réel, malheureusement leur efficacité est très-relative. Nous avons toutefois dans les moyens *hyperhémiants* des ressources pour produire des fluxions hémorrhagipares, et en les maniant bien on arrive souvent à la production de ces hémorrhagies artificielles.

Le rétablissement d'une épistaxis, celui des règles, la provocation du flux hémorrhoïdal sont les trois aspects de cette indication.

Les moyens qui peuvent ramener une épistaxis étant directs et mécaniques, et s'appliquant sur la muqueuse elle-même, je n'ai pas à en parler. Je ne maintiendrai donc que les deux divisions suivantes :

1° *Emménagogues* (safran, armoise, rue, sabine, apiol, borax, etc.).

2° *Hémorrhagogues* (aloès, capsicum minimum, suppositoires stibiés, ficaire.

Telles sont les divisions naturelles et basées sur leur emploi thérapeutique, dans lequel peuvent être renfermés les médicaments. Afin de faciliter, par une vue synoptique, la compréhension de l'ensemble de cet arrangement méthodique, je le résume en un tableau que j'introduis à la fin de cet ouvrage.